



**DELIBERATION N°2025/52/MJI PORTANT MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°2025/23//MJI POUR FAIRE LA DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LE PROJET DE REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES : RUE MADI
COMBO, RUE CHAKA, RUE SIADI VITA ET LA RUE ANTANABAO**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 17

De votants : 17

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 6 septembre 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUACHI, MDALLAH ANLAMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, ANLI AYOUBA

Absents :

SAID MADI ZAINA, SOUFFOU ZAIN-YA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, SAINDOU MOHAMADI, SOILIH ANSOUMATI, ALI MADI JOZYANE,

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées*

Le 15 juin 2025, le conseil municipal a adopté une délibération pour faire demander une subvention pour son programme pluriannuel de réfections des voiries communales.

Cette demande a été présentée au service de l'Etat pour son financement. Après instruction, il est apparu 2 erreurs sur la délibération n°2025/23/MJI du 15 juin 2025 :

- L'intitulé du projet porte une contradiction avec le dossier technique. Il est prévu en effet que le projet soit réalisé sur un an et non pas sur plusieurs années. La durée des travaux est estimée à 12 mois.
- Par la suite le rapport de la délibération indique également les travaux sur la rue Madi Combo, la rue Siadi Vita et la rue Antanabao alors que le programme et le coût des travaux intègre bien aussi la rue Chaka.



Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De procéder à la modification de la délibération n°2025/23/MJI pour faire la demande de subvention pour le projet de réfections des voiries communales : Rue Madi Combo, Rue Chaka, Rue Siadi Vita et la Rue Antanabao selon le plan de financement suivant :
 - Etat (80 %) : 1 617 294.40 €
 - Commune (20 %) : 404 323.60 € (dont 331 626 € de FCTVA)
- 1) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 13/09/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 14/09/2025
Qualité : Maire